Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pau MARCHE n° 22A035

Exploitation et performance énergétique des équipements techniques de chauffage, climatisation, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et installations techniques des parkings

ACTE MODIFICATIF n°3

Entre les soussignés :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pau, dont le siège est à Pau (64000), 1 place Samuel de Lestapis, représenté par sa Vice-Présidente, Béatrice JOUHANDEAUX agissant en cette qualité et autorisée aux fins des présentes par délibération du **, d'une part**, <u>et</u>

La Société SPIE FACILITIES, Domiciliée dans le cadre des présentes en son Département « Maintenance et Services » basé ZA de Thouars – Rue Alfred de Musset – Talence (33400) d'autre part,

Il est tout d'abord expliqué que :

Vu le groupement de commande composé de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP - coordonnateur du groupement), la ville de Pau (VDP) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Vu le marché n°**22A035** intitulé « Exploitation et performance énergétique des équipements techniques de chauffage, climatisation, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et installations techniques des parkings » notifié à la société SPIE FACILITIES le 7 Juillet 2022 pour les montants suivants :

- Montant forfaitaire annuel pour la prestation de maintenance P2 : 16 842,00 € HT
- Montant forfaitaire annuel pour le gros entretien renouvellement P3 Garantie totale : 11 270,00 € HT
- Montant annuel pour les prestations d'amélioration de la performance énergétique (GTC, Compteurs, Sous compteurs) : 2 948,00 € HT
- Montant pour la prestation de prise en charge : 2 505,00 € HT

Vu les modifications des dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières, du Cahier des Clauses Administratives Particulières et du Mémoire Technique par l'acte modificatif 1,

 \mathbf{Vu} les modifications des dispositions de l'Acte d'Engagement et du Cahier des Clauses Administratives Particulières par l'acte modificatif 2,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le périmètre des bâtiments du marché pour les raisons indiquées ci-dessous :

SITE/ BATIMENT	Raisons	Plus-value	
		Montant annuel P2 +P3 + P4 €HT	Prise en charge €HT
ESPACE LYDIE LABORDE	Ajout matériel	742,04	0,00
SIEGE CCAS	Ajout matériel	1 122,38	0,00
TOTAL Plus-values		1 864,42	0,00

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Au vu des éléments listés ci-dessus, la décomposition du prix global et forfaitaire est modifiée en conséquence. Ces modifications entraînent :

- Une plus-value de **1 864,42 € HT** sur le montant annuel P2 + P3 + P4, soit 7 457,68 € HT sur 4 ans.

Article 2 : L'incidence de la modification de ces prestations sur le marché en cours est de :

Montant annuel HT P2 + P3 + P4 Montant total HT P2 + P3 + P4 du marché sur la durée du marché (6 ans)	31 060,00 € 186 360,00 €
Montant HT de la Prise en charge	2 505,00 €
Montant total HT du marché	188 865,00 €
Incidence acte modificatif 3	7 457,68 €
medence acte modificatin 5	3,95 %
Incidence de l'acte modificatif 1 et 2	0,00€
includince de l'acte modificatif I et 2	0,00 %
Incidence des actes modificatifs 1,2 et 3	7 457,68 €
including des actes modificatifs 1,2 et 3	3,95 %

Cet acte modificatif entraîne une augmentation du montant initial du marché de 3,95 %.

Article 3: Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent acte modificatif prend effet à compter du 07 avril 2025.

Fait à PAU, le

Pour la Société SPIE FACILITIES

Pour le CCAS de la Ville de Pau,